

Délibération n°2024-02-01b

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Examen et vote des comptes administratifs 2023 Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	17
Votants	79

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Michelle Chaumont est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimont
Galland Baptiste	à	Michel Saugeras			

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.

Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2023.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2022	337 309,27€	€
		+	+
CA	Réalisé	4 923 890,38 €	5 390 825,32 €
		=	=
Total section de fonctionnement		5 261 199,65 €	5 390 825,32 €
Résultat de fonctionnement cumulé pour l'exercice 2023		129 625,67 €	

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2022		338 667,39 €
		+	+
CA	Réalisé	632 962,28 €	440 469,46 €
Total section d'investissement		632 962,28 €	779 136,85 €
Résultat d'investissement cumulé exercice 2023		146 174,57 €	

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par monsieur le trésorier d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

■ État des restes à réaliser en section d'investissement

Solde des restes à réaliser	
	Montant
Dépenses	290 416,28 €
Recettes	268 000,00 €
TOTAL	-22 416,28€

■ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
A) Résultat de l'exercice 2023	+ 466 934,94 €
B) Résultat antérieurs reportés	- 337 309,27 €
C) Résultat à affecter	129 625,67 €
D) Solde d'exécution d'investissement Excédent d'investissement de l'exercice 2023	+146 174,57 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 Besoin de financement Excédent de financement	22 416,25 € 0,00 €
F) Besoin de financement total (D + E)	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTATS (C)	129 625,67 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	129 625,67 €

Délibération n°2024-02-01b



Envoyé en préfecture le 17/04/2024
 Reçu en préfecture le 17/04/2024
 Publié le
 ID : 019-200066744-20240411-20240201B-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » 2023 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour l'exercice 2023 ;

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

A l'unanimité	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,


À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2024-02-01b



Envoyé en préfecture le 17/04/2024 2024 -
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 
ID : 019-200066744-20240411-20240201B-DE

